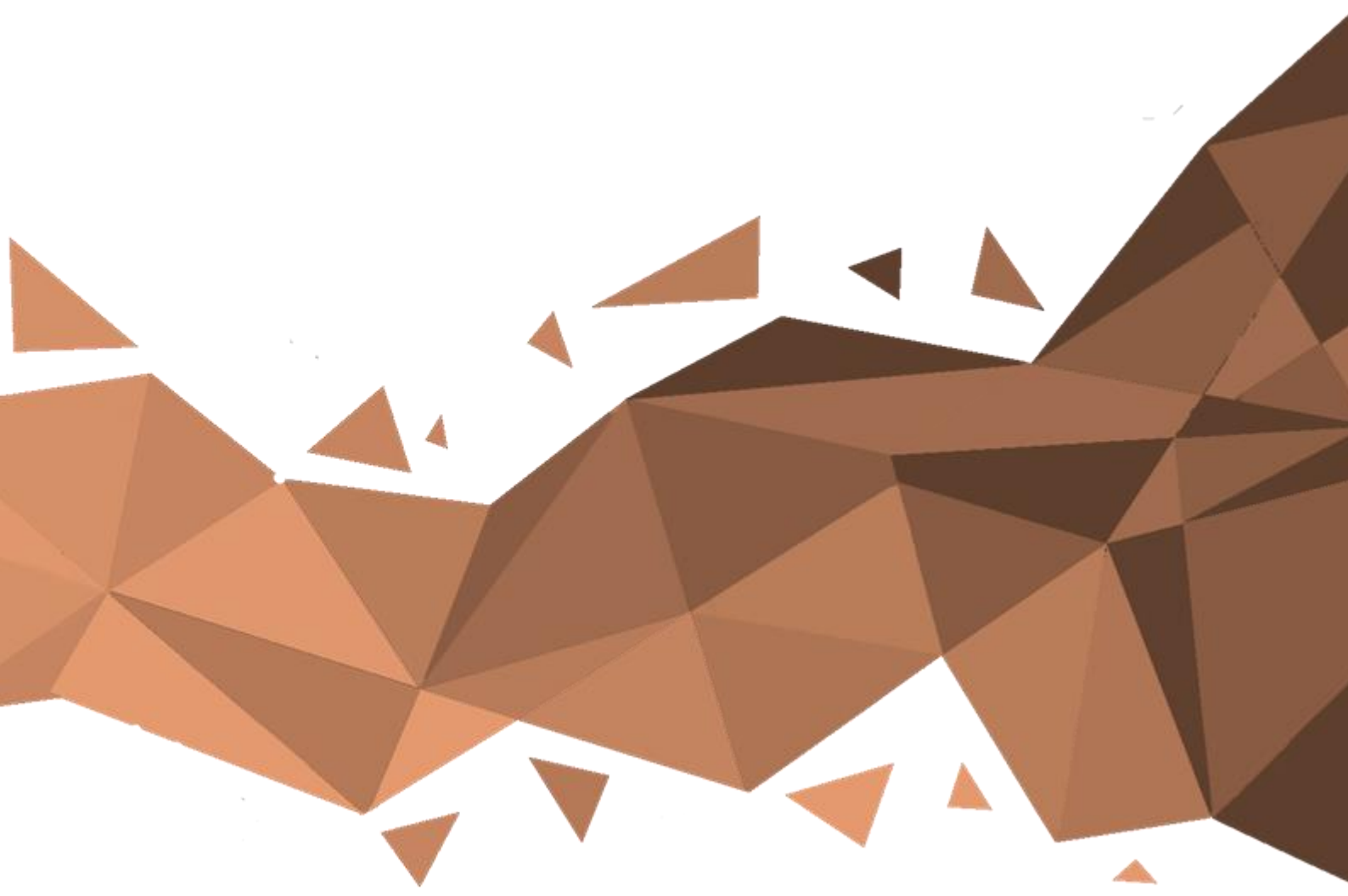




# DOSSIER D'INFORMATION

Certificat Complémentaire

Direction d'Accueil Collectif de Mineurs



Retrouvez nos autres formations sur  
<https://associationforme-bpjeps-oise.fr/>



# OBJECTIFS ET ORGANISATION

## I – LES OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires de **diriger** des accueils de collectif de mineurs.
- Permettre aux stagiaires développer des compétences pour :
  - Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre.
  - Assurer la coordination pédagogique des équipes en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique.
  - Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités.
  - Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

## II – CONTENU DE LA FORMATION

- **Nombre d'heures totales : 238**
  - **98 heures** de formation ;
    - Une semaine fin-février ;
    - Une semaine début-mai ;
    - Une semaine début-septembre ;
  - **140 heures** de stage :
    - Un stage de 35 heures d'immersion durant les vacances de printemps ;
    - Un stage de 105 heures en situation de directeur ou directeur adjoint dans une structure d'accueil collectif de mineurs avec un minimum de 14 jours consécutifs.

### III – Méthodes mobilisées

Les méthodes pédagogiques dites « **actives** » sont privilégiées afin de mettre chaque apprenant au cœur de son apprentissage.

Mais d'autres méthodes sont employées telles que des travaux individuels ou de groupe, des recherches d'informations, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des cours pratiques, des études de cas, des cours magistraux, ou encore des mises en situation.

### IV – Modalités d'évaluation

Un rapport de stage, présentation orale et entretien en rapport avec le stage réalisé.

## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

### I – RECRUTEMENT

#### - PRÉREQUIS -

- Être titulaire d'un BPJEPS ou d'un DEJEPS.
- Être en cours de formation d'un BPJEPS ou d'un DEJEPS.
- Être capable de justifier **d'une expérience d'animation de mineurs**, dont une au moins en **accueil collectif de mineurs**, d'une durée de **28 jours dans les 5 ans** qui précèdent l'entrée en formation.

Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d'inscription.

## II – SÉLECTIONS

1. QCM portant sur le champ de l'animation.
2. Questions ouvertes.
3. Un entretien de motivation

## III – ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux **personnes en situation de handicap**. Les **tests d'entrée en formation**, le **curseus de formation** et les **épreuves d'évaluation certificative** peuvent être **aménagés** par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts de France.

\*Voir fiche procédure « demande d'aménagements des personnes en situation de handicap »

## DÉLAIS D'ACCÈS

Un mois avant la date des tests de sélection, le candidat doit nous retourner son dossier renseigné.

## COÛT DE LA FORMATION

**Frais de dossier**, comprenant les tests des exigences préalables à l'entrée en formation, les tests de sélection, le positionnement :

- **45,00 EUROS**

**Frais pédagogique :**

- Financement personnel : **10€00/heure** soit **980€00** la formation
- **Possibilité de prise en charge du coût de la formation** (se rapprocher de l'organisme)

## CONTACT

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION



**Monsieur Adrien GUEGUEN**



**Téléphone** : 06 81 55 90 11

### SECRÉTARIAT



**Mail** : [secretariat.forme@gmail.com](mailto:secretariat.forme@gmail.com)



**Téléphone** : 09 51 73 75 55

### ASSOCIATION FORME



**Adresse** : 54 Avenue de Flandre,  
60190 Estrées-Saint-Denis.



**Site internet** : <https://associationforme-bpjeps-oise.fr>